

AVIS

Réf. :RUR.18.134.AV-Nature
Date d'approbation : 23/03/2018

Demande de dérogation émanant du Contrat de Rivière Dendre concernant des inventaires d'amphibiens sur le bassin de la Dendre

DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	22/02/2018 – DNF/DN/SL/sla/Sorties 2018 : 4292
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 23 mars 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée au vu des avis favorables de la Directions DNF de Mons et du DEMNA.

Cet accord est toutefois conditionné :

- au respect des conditions habituelles (présentation du rapport relatif à la dérogation similaire accordée les années précédentes, encodage des données sur le site du DEMNA, accord préalable des propriétaires/gestionnaires des sites visités) ;
- à la stricte application des mesures nécessaires de désinfection/nettoyage du matériel de capture et des bottes, afin d'éviter notamment la propagation du pathogène *Batrachochytrium salamandrivorans*.

P.O.


Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »